



TREDION FLASH INFOS

OCTOBRE 2021

CALENDRIER

Du 25 octobre au 29 novembre	Expo en réalité virtuelle MDM : Qui a refroidi Lemaure ?
4 décembre	Téléthon—Salle multi activités
11 décembre	Arbre Noël Ecole—salle des sports
Dernier mercredi trimestre	Anniversaires de l'Amicale des retraités



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants est un lieu d'expression et d'échanges qui permet aux enfants d'être acteurs dans la commune, de découvrir la vie de la commune et de réaliser des projets, tout en favorisant leur apprentissage de la citoyenneté.

Il permet aux élus adultes de mieux prendre en compte le regard des enfants sur la commune.

Vendredi 8 octobre 2021, l'élection du Conseil Municipal des Enfants s'est déroulée dans la salle multi activités. Sept enfants ont été élus. Le Conseil Municipal des Enfants qui va siéger pendant 2 ans a été installé officiellement par le maire Jean-Pierre RIVOAL.

L'équipe est composée de 7 enfants âgés entre 9 et 11 ans qui vont être aidés par des élus du Conseil Municipal : Mmes Catherine THOMAZIC, Karine BARRÉ, Laëtitia BAUCHÉ, Windy NIZAN.



La première réunion est prévue le mercredi 10 novembre 2021 à 18 h 30 à la mairie.

L'ASSOCIATION LE FIL D'ANDRÉA PRÉSENTE

Atelier théâtre

LA DIFFÉRENCE, C'EST OK !
INSPIRÉ DE MORTELLE ADELÈE ET LA GALAXIE DES BIZARRES

Pour la promesse du bien être ensemble
Tous les samedis à partir du 2 octobre en période scolaire à 10h
à la salle d'activités de Trédion
Animé par Aurélie et Cassandra
Renseignements et inscriptions au 06 19 13 92 46 ou par courriel
lcfildandrea@gmail.com

Adhésion 5€

LAURA
Fée des ongles

Ouverture d'une onglerie sur Trédion

Laura vous accueille chez elle pour un moment de détente avec des prestations d'onglerie (poses de gel, de vernis semi permanent, ou simplement soin des pieds ou des mains).

Ouvert du lundi au samedi sur rendez-vous.

Contact au **06 43 56 54 46** ou sur Instagram et Facebook Laura fée des ongles.

OUVERTURE DE L'AQUAGOLFE ELVEN



Cinquième espace aquatique de l'agglomération, l'Aquagolfe Elven va ouvrir ses portes pendant les vacances de la Toussaint. Un week-end portes ouvertes est prévu les 23 et 24 octobre. Au programme, pas de baignade mais une visite guidée de l'équipement et de ses coulisses.

L'équipement, d'environ 1 900 m², proposera deux bassins inox. D'un côté, un bassin mixte pour les loisirs et l'apprentissage ; de l'autre un bassin sportif 4 couloirs, optimisé grâce à un fond mobile et réglable, pour adapter le niveau d'eau aux activités dispensées par le personnel communautaire (aquagym, aquabike...).

Cet Aquagolfe disposera également de structures ludiques telles qu'un toboggan de 64 m2, à plusieurs boucles, avec départs et arrivées en intérieur, d'une plaine de jeux aquatiques pour les plus jeunes. Pour le bien-être et la détente, hammam, sauna, douches massantes seront au rendez-vous ainsi qu'un solarium et une plage minérale en extérieur, en lien avec la halle des bassins.

Plus d'informations sur l'ouverture et les portes ouvertes de l'Aquagolfe Elven sur le site de l'agglomération.



DIFFUSION DES CALENDRIERS DE COLLECTE DES DECHETS 2022

En 2022, la diffusion des calendriers de collecte des déchets sera uniquement numérique, à l'exception de quelques exemplaires disponibles sur demande à la mairie et au siège de l'agglomération pour les usagers éloignés du numérique.

Le calendrier pourra être téléchargé et imprimé sur le site de la commune ou de l'agglomération www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh.



Action Sociale

Le service d'action sociale départementale

reçoit les personnes confrontées à différentes difficultés. Des assistantes sociales de proximité, peuvent vous recevoir sur RDV les lundis après-midis et les jeudis matins à l'antenne sociale d'Elven, 2 bis place du Lurin. Vous pouvez prendre RDV auprès d'Isabelle RIO, secrétaire médico-sociale au 02.97.69.51.78.



Le LAEP vous accueillera à la salle multi-activités, place St Christophe,

le jeudi 16 décembre 2021 et

**le jeudi 03 février 2022
de 9h15 à 11h15.**

Renseignements : 02 97 53 04 31
le jeudi après-midi ou
laep.payselven@elven.fr



Prochains ateliers sur la commune – Salle Multi-activités - Place St Christophe

de 9h30 à 11h30 :

Jeudi 21 octobre,

Vendredi 19 novembre (Yoga)



RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles âgés de 16 ans doivent se recenser à la Mairie (soit eux-mêmes ou leur représentant légal) dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire, munis du livret de famille des parents et de leur carte nationale d'identité.



INFORMATION TRAVAUX

Les travaux d'aménagement de la voirie de l'impasse de Venise débuteront le 18 octobre 2021 suivront les travaux d'aménagement de voirie de la rue du Clos du Marché à partir de mi-novembre (sous réserve d'intempéries).



COLLECTES DE PAPIERS/JOURNAUX

Organisées par l'APEL de l'école Saint Martin de Trédion. Dès maintenant, mettez de côté vos prospectus, catalogues, livres, annuaires, journaux, magazines, ...

Rendez-vous (près des containers auprès du cimetière) **de 10 h à 12 h**
les samedis :
20 novembre, 18 décembre 2021,
15 janvier 2022



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES 2022

Pour pouvoir voter aux élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022), les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire sur la liste électorale de la commune jusqu'au 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de l'élection. Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans doivent vérifier s'ils sont bien inscrits.

Possibilité de vérifier son inscription en allant sur le site www.service-public.fr > particuliers > vosdroits ou en contactant le secrétariat de la mairie.

INSCRIPTIONS : Pour s'inscrire, vous devez vous munir d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire uniquement s'il est accompagné d'un justificatif de nationalité), d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone fixe, eau...) datant de moins de 3 mois. Inscription possible par internet.

POUR VOTER : Le bureau de vote se situe Place Saint Christophe à la salle multi-activités pour les deux élections.

RAPPEL : pour être admis à voter, nous vous rappelons que vous devez présenter **obligatoirement** une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport en cours de validité, permis de conduire ou de chasser, carte vitale avec photo...).

DISPOSITIF « Maprocuration »

Complémentaire de la procédure « papier » existante, la nouvelle procédure www.maprocuration.gouv.fr a été mise en place en 2021.



L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

A cet effet, tous les trimestres, un échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure :

Une enquêtrice de l'INSEE prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés du 18/10/2021 au 07/11/2021. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Les réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.



La mairie de Saint-Nolff, commune porteuse du Relais Intercommunal Parents Assistants Maternelles, a renouvelé avec la CAF du Morbihan la convention d'objectifs et de financement. La CAF soutient financièrement le budget de fonctionnement du Ripam à la hauteur de 43 %. Cette convention couvre la période de janvier 2021 à fin décembre 2024. Une convention intercommunale a ensuite été signée en septembre par les six communes rattachées au Ripam : St-Nolff, Elven, Monterblanc, Sulniac, Tréfléan, Trédion. Cette dernière permet de définir les engagements des communes à la fois d'un point de vue financier pour partager le reste à charge du budget, et d'autre part pour l'organisation du service (mise à disposition et entretien des locaux pour les matinées d'éveil...). Le Ripam propose des RV avec les familles en recherche de modes d'accueil, les aide à leur fonction d'employeur. Ce service organise sur les six communes des matinées d'éveil pour les enfants accueillis chez les assistantes maternelles et propose un accompagnement à la professionnalisation de ces dernières. Un comité de pilotage composé de deux élus par commune se réunit deux à trois fois par an afin de définir avec les deux animatrices du Ripam l'orientation des projets et le vote du budget.

CONSEILS - RÈGLES DE BON VOISINAGE ET DE CIVISME



Vivre en bon voisinage, c'est possible ! Si dialogue, bon sens et courtoisie sont les meilleurs moyens d'éviter que les choses s'enveniment, certaines règles de base doivent également être respectées...

Le bruit

Le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité". Et cela, de jour comme de nuit. Or, il est à la portée de tous, d'adopter des gestes simples, et de respecter quelques règles de savoir vivre.

Les travaux de jardinage et de bricolage : l'arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2014 définit les jours et horaires possibles des travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur :

Du lundi au samedi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00, les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00.

Les aboiements des chiens dont les propriétaires et gardiens sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour préserver la tranquillité de chacun.

Les engins motorisés (de loisirs) ou manifestations festives dont les bruits peuvent être évités en faisant tout simplement appel à la responsabilité et au bon sens de chacun.

Stationnement – Jeux sur la voie publique

Tout automobiliste est tenu de se garer aux endroits non gênants.

Stationner sur le trottoir peut provoquer un accident... dont vous seriez responsable ! Les voies publiques (toutes les voies sont concernées : lotissements communaux, voies communales, etc) ne sont pas des espaces de jeux. Des comportements non adaptés sont fréquemment observés : mauvaise position sur la chaussée, manque d'attention vis-à-vis des autres usagers de la route.

Animaux domestiques

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places, dans les parcs et jardins ou autres lieux publics. En outre, les propriétaires d'animaux domestiques doivent prendre toutes dispositions pour qu'aucune déjection demeure sur le domaine public.

Tout animal trouvé sur la voie publique en état de divagation sera conduit à la fourrière animale de la SACPA. Les propriétaires pourront demander la restitution de leur animal moyennant le paiement des frais afférents à sa prise en charge fixés par la SACPA.

ETAT CIVIL

Du 1er juillet au 30 septembre 2021

Naissances

LE MAOÛT Ariane

Mariages

CAVALLIE Alain / PEYRATOUT Karine

ARNOULD Steven / CID LEYTON Deborah-Catherine

Décès

TURPIN Guy

DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES DE JUILLET A SEPTEMBRE 2021

NOMS – PRENOMS	ADRESSES	OBJET
COURT Emilie	Place du Commerce	Modifications de façade
BOUGERES Patrick	Rue de la Libération	Edification d'une clôture
CAZALE Bruno	Lotissement des Biches	Edification d'une clôture
ROQUIAM SCI	Place du Commerce	Modifications de façade
LE FLEM Stéphane	Lotissement de Venise	Abri de Jardin + Carport
AGAUGUE Geoffrey	Petit Villeneuve	Modifications de façade

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DE JUILLET A SEPTEMBRE 2021

NOMS – PRENOMS	ADRESSES	OBJET
LE CALONNEC Jacques	Lotissement des Biches	Garage
GUILLET Annie	Lotissement du Clos Neuf	Maison d'habitation
LE FOLL/ LE COQ Thomas et Anaïs	Les Maisons Guilloux	Maison d'habitation
CAUDAL/ LE GARGASSON Anthony et Sabrina	Lotissement du Clos Neuf	Maison d'habitation
COLENO/ GUILLAUME Johann et Julie	Lotissement du Clos Neuf	Maison d'habitation
LE LAN/GUERIN Thomas et Stéphanie	Rue du Rodouer	Maison d'habitation
AVAZERI Thomas	Lannion	Extension d'habitation
REMINIAC David	Lotissement du Clos Neuf	Maison d'habitation

Renouvellement parcours emploi compétences

Renouvellement du C.A.E. pour les fonctions d'agent des services techniques à **temps partiel** à raison de 20 heures / semaine pour une durée de **6 mois** à compter du 16 septembre 2021.

Règlement général sur la protection des données (RGPD) : Convention de mutualisation avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA)

Le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il a notamment rendu obligatoire la tenue d'un registre de traitements des données à caractère personnel ainsi que la désignation d'un délégué à la protection des données personnelles (DPD). Lors de sa réunion du 18 juillet 2019, le conseil municipal a décidé de mutualiser cette fonction de délégué à la protection des données avec GMVA par la signature d'une convention de mutualisation. Cette convention permet également de sensibiliser et de former les agents de la commune à la protection des données personnelles et au recensement de celles-ci.

Afin de poursuivre cette mise en conformité avec GMVA, Renouvellement de la convention relative à la phase 1 (l'accompagnement pour la rédaction du registre des traitements)

Poursuite avec la convention phase 2 (l'amélioration du registre des traitements, l'élaboration d'un plan d'action et la rédaction des analyses d'impact sur la protection des données).

Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols : avenant à la convention avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

GMVA a mis en place un service mutualisé d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. La commune de TREDION a confié l'instruction de ses dossiers au service ADS, par convention signée le 23/08/2017 pour une durée expirant au renouvellement du conseil municipal et des instances communautaires.

Cette convention est donc caduque depuis le dernier renouvellement des instances municipales et communautaires et elle n'a été ni prorogée, ni modifiée. Pour autant, le service continue à être rendu par GMVA.

La convention susmentionnée précise le contenu et les modalités de la prestation ainsi que le rôle et les responsabilités de chacune des parties.

Cette convention a vocation à évoluer afin de prendre en compte les éléments nouveaux suivants :

- Les évolutions réglementaires attendues du code de l'urbanisme ;
- Les modalités nouvelles de fonctionnement entre la commune et GMVA liées à la mise en place définitive de la possibilité pour les citoyens de déposer leur dossier de façon dématérialisée à compter du 01/01/2022 ;
- Le déploiement en cours par l'Etat des plateformes d'échange et de partage des données entre les différents

acteurs de la chaîne d'instruction.

Dans l'attente de l'évolution des dispositions réglementaires, prolongation par avenant la convention actuelle jusqu'au 31 décembre 2021 avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

Demande de subvention - toilettes publiques rue Saint Martin

Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du programme de solidarité territoriale 2021 pour la rénovation des toilettes publiques situées rue saint Martin et de toutes autres collectivités partenaires

Plan de financement

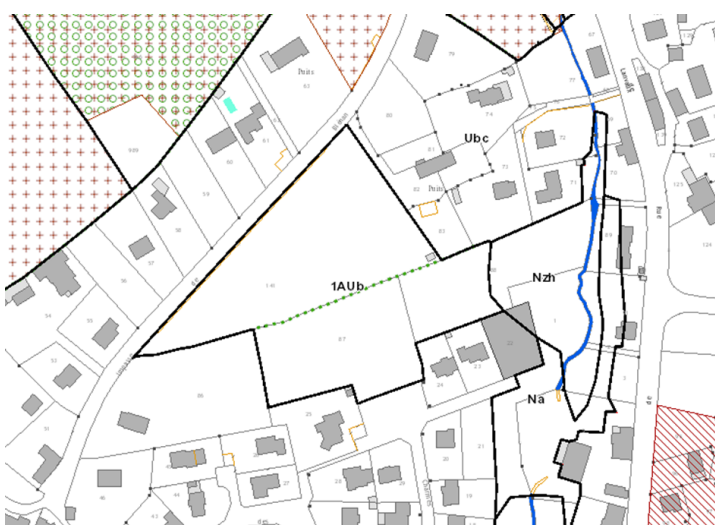
Dépenses

Maitrise d'œuvre :	1 800.00 €
Dépense HT :	19 635.78 €
Total (H.T.)	21 435.78 €
T.V.A. (20%)	4 287.15 €
Total (T.T.C.)	25 722.94 €

Recettes

Conseil départemental (30%) :	6 430.73 €
Commune autofinancement :	15 072.62 €
FCTVA	4 219.59 €
Total (T.T.C.)	25 722.94 €

Lancement de la consultation : Projet de futur lotissement communal Impasse de Bléan



La commune étant désormais propriétaire des terrains situés impasse de Bléan parcelle AC 141 en partie et AC 87, lancement de la consultation pour l'étude relative à la réalisation d'un lotissement impasse de Bléan.

Contrats de maîtrise d'œuvre - Avenants

Le conseil d'administration de SOLIHA Morbihan a décidé de fermer le pôle maîtrise d'œuvre. Les contrats, signés initialement avec le cabinet SOLIHA Morbihan sont transférés par avenant à une nouvelle structure dénommée A2L, maîtrise d'œuvre (VANNES).

- La rénovation de la sacristie pour un montant de 3000 € HT
- La rénovation des toilettes publiques pour un montant de 1800 € HT